



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois

Il y a quelques jours je publiais la lettre que le Président du DUF adressait à BIANCHIN, maire de FAULQUEMONT, concernant le parking de la Gare.



Cette lettre n'avait pas été du goût de BIANCHIN, le partage de cette lettre à ses autres colistiers a mis BIANCHIN dans tous ses états.



Mais sa colère a été à son comble lorsque, destinataire de cette lettre, j'ai publié celle-ci assortie d'analyses et de commentaires mettant à mal ses promesses de campagne.

Souvenez-vous, depuis 2008, lui et ses équipes promettaient aux Faulquinois la création d'un second parking rue de la GARE.

Mais voilà, pour cela il fallait que la commune soit propriétaire du terrain convoité.

Ci-après ma précédente publication et mes commentaires sur la lettre envoyée par le président du DUF à son 1^{er} vice-président et accessoirement maire de Faulquemont.

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2023/01/Il-fallait-osser.pdf>

Que dit la lettre du président du DUF :

L'obstacle majeur à lever préalablement par la ville est celui de la non-propriété du terrain d'assiette par la Ville de Faulquemont. Il convenait donc que la Ville de Faulquemont soit propriétaire du terrain pour que le DUF puisse intervenir en soutien à la Ville, soit sous la forme d'une MOD, soit par versement d'une subvention à la Ville de Faulquemont.

Le président du DUF rappelle à BIANCHIN que la commune de FAULQUEMONT n'est toujours pas propriétaire du terrain.

Au moment où nous élaborons le Plan Prévisionnel d'Investissement, vous voudrez bien me faire connaître l'état d'avancement de la procédure d'acquisition. En effet, faute d'une propriété communale, le DUF n'a pas légalement la possibilité d'apporter un soutien financier et il ne pourra être inscrit une ligne budgétaire à ce titre au BP 2023.

Le président du DUF demande à BIANCHIN où en est l'achat de ce terrain.

Il est regrettable que le problème de la propriété n'ait pas été évoqué lorsqu'en 2016, vous avez fait établir par le Service Gares et Connexions de la SNCF un projet de cahier des Clauses Techniques pour l'Aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal.

Le président du DUF « reproche » à son 1^{er} vice-président BIANCHIN de ne pas avoir évoqué l'achat du terrain en 2016.

--00--



Seulement BIANCHIN n'a jamais eu l'intention d'acheter ce terrain appartenant à la SNCF comme le prouvent les documents comptables municipaux.



A VENDRE

Faulquemont : Commune de 5500 habitants.

Encore moins aujourd'hui, sa gestion de Faulquemont est tellement catastrophique qu'il en est à vouloir vendre les biens de la commune.

--00--

Un BIANCHIN vexé et c'est la guerre ouverte sans retenue, ni circonspection.

Voici sa lettre :





Monsieur François LAVERGNE
Président du District Urbain de
FAULQUEMONT
1, Allée René Cassin
57380 FAULQUEMONT

Le 19 janvier 2023

N/Réf. : DGS/PS/cl n°

Objet : parking gare Faulquemont.

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre correspondance en date du 1^{er} janvier 2023 relative au dossier cité en objet.

Comme vous l'indiquez le second parking de la gare a effectivement été porté initialement par la commune de Faulquemont dès 2011. Une subvention de 250 000 € avait été obtenue de la Région Lorraine dans le cadre de l'appel à projets « Aménagement durable et intermodal des gares et haltes ferroviaires TER Métrolor ». Le chiffrage excessif du projet (plus de 600 000 € HT pour 118 places de stationnement) et l'annonce de contraintes supplémentaires : coût de libération des voies et de rachat ces terrains, présentés par la SNCF à partir de 2013, ont retardé ce projet.

En 2015 la commune a relancé la SNCF et de nouvelles négociations ont permis d'obtenir en mars 2016 un projet au coût plus raisonnable: 408 600 € HT (339 300 € HT de travaux et 69 300 € HT de MOE et de MOA) pour 90 places. La libération des voies et l'achat du terrain d'assise restaient alors toujours en suspens.

C'est à ce moment, donc en 2016 et non en 2020, que le dossier du second parking à la gare de Faulquemont a été transmis au District Urbain de Faulquemont. Par courrier du 20 mai 2016 le DUF a ainsi officiellement sollicité la Région Grand Est pour un transfert de la subvention obtenue par la commune de Faulquemont pour l'aménagement de ce second parking. La volonté de la communauté de communes de mettre en œuvre rapidement « ce projet structurant très attendu par les habitants de notre territoire » y était clairement exprimée.

Une réunion en mairie de Faulquemont le 13 mars 2018, en présence de la Région Grand Est et du DUF avait permis de préciser administrativement les solutions s'offrant au DUF, nouveau maître d'ouvrage, pour conventionner avec la Région Grand Est. Le représentant du DUF avait alors précisé que la communauté de communes allait préparer le projet de construction de ce second parking et se charger de faire le choix de la maîtrise d'œuvre sans faire appel à la SNCF.

L'aménagement de ce parking est attendu impatiemment depuis plus de dix ans par les très nombreux usagers de notre territoire : près de 200 000 voyageurs par an utilisent la gare de Faulquemont. Ce projet à vocation districale mérite très clairement d'être porté par le DUF. Je vous confirme que la commune de Faulquemont est disposée, compte-tenu de l'implantation de la gare sur son territoire, à contribuer financièrement à la réalisation de ce parking dans des conditions qui restent à définir.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire

Bruno BIANCHIN



Que nous dit-il dans cette lettre se débrouillant pour qu'elle me parvienne ?

Pensait-il que j'allais lui servir la soupe ?

Extraits commentés :

et intermodal des gares et haltes ferroviaires TER Métrolor». Le chiffrage excessif du projet (plus de 600 000 € HT pour 118 places de stationnement) et l'annonce de contraintes supplémentaires : coût de libération des voies et de rachat ces terrains, présentés par la SNCF à partir de 2013, ont retardé ce projet.

Comme dirait le maire précédent

C. Steitz : « Ce n'est pas toujours la faute des autres »

La SNCF a bon dos. Donc, comme à son habitude, BIANCHIN nous dit

« c'est pas moi, c'est les autres ».

Ici, **pour lui**, la faute incombe à la SNCF.

DUF, nouveau maître d'ouvrage, pour conventionner avec la Région Grand Est. Le représentant du DUF avait alors précisé que la communauté de communes allait préparer le projet de construction de ce second parking et se charger de faire le choix de la maîtrise d'œuvre sans faire appel à la SNCF.

Le maître de l'ouvrage est le client, c'est-à-dire celui qui demande à ce que l'ouvrage soit construit. Voilà pour la définition.

Le maître d'œuvre assure la réalisation du projet. Dans son courrier, BIANCHIN indique que le DUF se chargerait du choix de la maîtrise de l'œuvre.

Sauf que, **ce que ne précise pas BIANCHIN volontairement, le terrain**, qui se trouve à FAULQUEMONT, **appartient toujours à la SNCF**.



Pour avoir fait de nombreuses promesses, pour avoir beaucoup menti dans le but de se faire élire et relire, BIANCHIN semble avoir oublié le contenu de ses programmes de campagne (2008, 2014, 2020) porteurs de nombreuses promesses et autant de mensonges.

L'aménagement de ce parking est attendu impatiemment depuis plus de dix ans par les très nombreux usagers de notre territoire : près de 200 000 voyageurs par an utilisent la gare de Faulquemont. Ce projet à vocation districale mérite très clairement d'être porté par le DUF. Je vous confirme que la commune de Faulquemont est disposée, compte-tenu de l'implantation de la gare sur son territoire, à contribuer financièrement à la réalisation de ce parking dans des conditions qui restent à définir.

Comme d'habitude et encore une fois, c'est la faute à l'autre si ce « parking attendu impatiemment depuis plus de 10 ans par près de ... 200 000 voyageurs » n'est toujours pas fait. Si, si, il les a comptés.

Sauf que **c'est BIANCHIN** qui, dans ses tracts de campagne, **promettait ce second parking. Pas le DUF.**

Mais voilà, il aurait du commencer par le commencement : La commune ne devait-elle pas acheter le terrain, avant de rétrocéder son emprise au DUF, maître d'ouvrage ? Il en a été ainsi avec la Gendarmerie, souvenez-vous.

Et ne voilà-t-il pas qu'il se propose de « contribuer financièrement à la réalisation de ce parking ».

Avec quel argent ?

En a-t-il parlé à ses conseillers ou lors d'un conseil municipal ?

Que nenni, BIANCHIN fait sa petite tambouille tout seul dans son coin.



BIANCHIN a oublié : Que lors du conseil municipal du 12/12/2022, il annonçait aux conseillers municipaux que « **Les disponibilités de la commune au 12/12/2022 étaient de 219 905,02€** ». SEULEMENT.

BIANCHIN a oublié : Qu'il avait engagé les faulquinois dans des emprunts bancaires. **Au 1^{er} janvier 2022, nous devions aux banques 3 408 952,71€ ? SEULEMENT ?**

Pourtant, ses colistiers lui ont quand même donné quitus pour sa gestion financière de la commune.

BIANCHIN a oublié : Qu'il avait engagé les faulquinois à se porter garant de prêts bancaires. **Au 1^{er} janvier 2022 la commune se portait garant pour des prêts bancaires à des tiers pour un montant de 5 594 803,96€. SEULEMENT ? Sur des durées de 13 à 50 ans. SEULEMENT ?**

Mais où seront ces élus dans 50 ans ?

Pourtant, ses colistiers lui ont quand même donné quitus pour sa gestion financière de la commune.

Un bénéficiaire viendrait à ne plus payer, la commune serait obligé de payer à sa place.

BIANCHIN a oublié : Que le 11/04/2022, ses colistiers avaient voté **un emprunt supplémentaire de 200 000€, s'ajoutant aux précédents ?**

BIANCHIN a oublié : Que le 26/09/2022, ses colistiers avaient voté pour **l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000€ ?**

Pour information, les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Quoiqu'il en soit, les montants utilisés sont à rembourser à un taux convenu entre la banque et la mairie.

faulquemont

Bruno Bianchin : « Qu'on me juge sur : mon bilan

**mes mensonges
mon incompetence**

...

»

Oui, qu'on le juge sur son bilan, ses mensonges, son incompetence...

-----00-----



A plus ...

